Adoption du Budget Primitif de l'État Spécial du 6e Arrondissement pour 2027. **(062026043)**
PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

En application de l'article L. 2511-40 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, conformément à l'éditique transmis par la DFA en date du 13 octobre 2026, le montant des dotations attribuées à l'arrondissement au titre du budget primitif de l'exercice 2027, est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Dotation	BP 2026	BP 2027	Évolution
Investissement	181 232 €	190 222 €	+4,96 %
Animation locale	263 178 €	339 470 €	+28,98 %
Gestion locale	2 853 944 €	3 156 099 €	+10,58 %
Total	**3 298 354 €**	**3 685 791 €**	**+11,74 %**

Le Maire d'Arrondissement dispose d'un mois après la notification pour adresser à la Maire de Paris l'état spécial d'arrondissement adopté en équilibre réel (article L. 2511-41 du CGCT).

CONTEXTE BUDGETAIRE

Le budget 2027 s'inscrit dans un contexte de cadrage du Maire de Paris.

Vous trouverez ci-après, et pour chaque dotation, les principales tendances de ce budget qui a été élaboré au regard :

- des estimations des directions gestionnaires ;
- des besoins exprimés par les responsables des équipements ;
- des dépenses constatées au cours de cet exercice et des précédents ;
- des entretiens budgétaires effectués avec la Direction des Finances et des Achats (DFA).

DOTATION D'INVESTISSEMENT (DIV)

La DIV permet de procéder aux dépenses d'investissement pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondants peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que celles nécessitées par les travaux d'urgence au titre des équipements de proximité (article L. 2511-16 du CGCT).

Le montant de la dotation 2027 est de 190 222 € (+ 4,96 % / BP 2026) et se décompose ainsi :

- 140 638 € affectés à la fonction *0281 Dotation d'investissement*.
- 49 584 € affectés à la fonction *0381 Conseils de quartier*, soit 8 264 € / CQ.

DOTATION D'ANIMATION LOCALE (DAL)

La DAL finance notamment les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles,

et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements de proximité (article L. 2511-38 du CGCT).

Le montant de la dotation 2027 est de 339 470 € (+ 28,98 % / BP 2026) et se décompose ainsi :

- 19 836 € affectés à la fonction *0381 Conseils de quartier*, soit 3 306 € / CQ (= BP 2026).
- 192 792 € affectés à la fonction *301 Animation locale et culturelle (*+ 38,23 % BP 2026).
- 126 842 € affectés à la fonction *0282 Travaux urgents* (+22,10 % / BP 2026).

Le montant de la part affectée aux travaux urgents correspond à la moyenne des 3 derniers comptes administratifs : 116 869 € en 2023, 106 663 € en 2024 et 156 994 € en 2025 (la réactivité des prestataires pour répondre à un besoin, transmettre un devis pour le financement d'une opération est de plus en plus compliquée).

DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)

La DGL est destinée au fonctionnement des équipements inscrits à l'inventaire (article L. 2511-38 du CGCT).

Le montant de la dotation 2027 est de 3 156 099 € (+ 10,58 % / BP 2026) et se décompose ainsi :

- 2 484 689 € affectés aux autres charges de fonctionnement (+ 7,20 % / BP 2026).
- 671 410 € affectés au remboursement des fluides (+ 25,20 %/ BP 2026).

L'évolution de la DGL correspond notamment :

- Rubrique E320 Salles de sport et gymnases : ajustement suite à la réouverture du gymnase Garancière (+4 850 €)
- Rubrique E4221 Crèches et garderies : ajustement loyer et charges locatives (+ 26 000 €)
- Rubrique E511 Espaces Verts Urbains : Prises en compte des nouvelles surfaces végétalisées (+ 19 100 €), entretien du réseau d'eau, de l'éclairage, et du contrôle des ouvrages d'art.

Vous trouverez en annexe une explication plus détaillés des comptes de la DAL et la DGL faisant apparaitre les mouvements les plus importants.

CONCLUSION

Sur la base de ces éléments et des documents joints, je vous propose d'adopter le budget primitif 2027 de l'état spécial.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.